



**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

## **AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR**


Avis est donné, par le soussigné, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, a adopté le règlement :

### **2018-384 CONCERNANT LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ**

Ce règlement entre en vigueur le 10 décembre 2018.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de l'Hôtel de ville aux heures de bureau de 9 h à 16 h.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 10 décembre 2018

  
\_\_\_\_\_  
Jacques Taillefer  
Directeur général et secrétaire-trésorier